



Demande de visa long séjour en France

Par **INES EUCHI**, le **12/04/2018** à **09:14**

Bonjour j'ai une soeur qui a un enfant de 1 an qui était marié à un tunisien qui vit en France et qui a la nationalité française ma soeur est divorcée maintenant mais elle veut hospitaliser son enfant qui est handicapé a t'elle le droit d'un visa long séjour ou même avoir la nationalité française pour son fils vu que son papa est français ou pas

Par **youris**, le **12/04/2018** à **17:54**

bonjour,
si le père de cet enfant était français à sa naissance , son fils peut prétendre à la nationalité française
si votre soeur et son enfant vit à l'étranger, et que vous voulez qu'il soit soigné en france, vous devez obtenir un certificat médical indiquant qu'il n'existe pas de traitement médical disponible dans son pays de résidence.
voir également pour la prise en charge des frais médicaux en france, assurance ou sécurité sociale du pays de résidence.
voir soeur doit se renseigner auprès d'un consulat de france.
salutations